Document disponible sur simple demande au secrétariat et sur le site de l'auto-école (critère 2.2)

PROCEDE D'EVALUATION PREALABLE A VOTRE FORMATION A LA CONDUITE DU PERMIS DE CONDUIRE

I – Parcours de formation

Cette évaluation permettra de proposer à l'élève un parcours de formation accompagné d'une proposition détaillée et chiffrée.

II – Items évalués

21 capacités sont évaluées :

1. Capacité de transfert sensori-moteur
2. Connaissances des procédures sensori-motrices
3. Capacité de transfert cognitif
4. Capacité de compréhension de modèles et de scripts
5. Connaissances de procédures de sécurité
6. Capacité d'auto-évaluation
7. Intérêt pour la conduite et l'apprentissage
8. Plaisir de conduire et de l'apprendre, valorisation
9. Réaction à l'échec, besoin de soutien
10. Image de soi (facilité à apprendre)
11. Sentiment d'auto-efficacité
12. Motivation pour la formation à la conduite
13. Persévérance
14. Implication, rythme d'apprentissage
15. Capacité de perception et de sélection d'indices
16. Capacité de compréhension de situation
17. Capacité de prévision et d'anticipation
18. Capacité d'évaluation de distances et de vitesses
19. Capacité décisionnelle
20. Capacité visuo-spatiale
21. Capacité de traitement (temps de réaction et de traitement)

III – Le moyen utilisé

Cette évaluation d'une durée d'environ 45 minutes est réalisée au moyen d'un ordinateur

IV – Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite ainsi que sur le site Internet : www.autoecolesati.fr